



Extrait du registre
des délibérations de la commune de TURQUANT
séance du 13/05/2013

Date de la convocation
06/05/2013

Date d'affichage
06/05/2013

Nombres de membre
En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

L' an 2013 et le 13 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GOULET Jackie, Maire

Présents : M. GOULET Jackie, Maire, Mmes : GRANGER Marie, LAUBRY Séverine, SOURDEAU Rose-Marie, MM : AULAGNE Nicolas, BRUNEAU Christophe, RIDEAU Marc

Absent(s) : M. SCUDIER Jean-Louis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LOUSSOUARN Martine à M. AULAGNE Nicolas,

secrétaire de séance: A été nommé secrétaire : M. AULAGNE Nicolas

Réf : 2013-032

A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet de la délibération : AVAP - ARRET DE PROJET

Par délibération en date du 3 octobre 2011 le Conseil Municipal de la commune de Turquant a décidé de transformer la ZPPAUP en AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

Par délibération en date du 9 Juillet 2012, l'assemblée a créé la commission locale qui a travaillé sur la création de l'AVAP.

Considérant la concertation qui a associé la population à la réflexion, Considérant le dossier présenté composé d'un rapport de présentation auquel est annexé un diagnostic, un règlement et un document graphique

Considérant l'avis favorable de la commission locale en date du 16 avril 2013

Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement « Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine »

Vu le décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux « aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine »

Vu le code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ARRETE le projet tel que présenté

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture de Saumur
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme:

En Mairie, le 21 mai 2013

Le Maire

